la procureur de la République aura à examiner la question de la prescription, les délits se prescrivant au bout de trois ans. Il est cependant établi que Tripond a fait usage des documents qui lui avaient été remis Fasseler, plusieurs mois après leur soustraction, ce qui ne permettrait pas d'accorder au premier le bénéfice de la prescription.

Le procureur de la République devra également se prononcer sur la question de savoir si, dans l'espèce, il y a lieu de faire application à l'un ou à plusieurs des inculpés de l'article 10 de la loi de 1886, qui est ainsi conçu :

Sera exempt de la peine qu'il aura personnellement encourue le coupable qui, avant la consommation de l'un des délits prévus par la présente loi, en avoir fait connaître l'existence, ou avoir donné connaissance aux autorités administratives ou de la police judiciaire, ou qui, même après les poursuites commencées, aura procuré l'arrestation des coupables ou de quelques-uns d'entre eux.

M. Turpin, qui a dénoncé M. Tripond et celui-ci, qui a dénoncé Fasseler, pourraient bénéficier de l'article que nous venons de citer.

Après le réquisitoire du procureur de la République, et conformément à ses conclusions, le juge d'instruction rendra soit une ordonnance de non-lieu, soit une ordonnance de renvoi en police correctionnelle.

Fasseler a choisi comme défenseur, M. Desplas. Les quatre inculpés sont très affaissés. M. Tripond a prié le juge d'instruction l'engagement de ne pas laisser dans le besoin la femme et les quatre enfants de l'infortuné chef du secrétariat de la mairie d'Armes de Puteaux, qu'il a compromis dans cette triste affaire. M. Tripond, a donné à sa femme des instructions pour qu'elle veille sur la famille de l'homme dont il a causé la perte.

De sa prison, Fasseler a écrit à sa femme deux lettres, l'une le lendemain, l'autre le surlendemain de son arrestation. Dans la première il engage sa femme à déménager :

Va voir nos amis, ma chérie, tâche que l'on te fasse déménager pour avoir les renseignements du quartier et la bonne à nos enfants.

Il ajoute :

Je suis à la Conciergerie dans une petite cellule tout seul ; au moins, je puis pleurer à mon aise. Je vais être probablement interrogé aujourd'hui.

J'ai dit la vérité au juge d'instruction ; au moins inconscient dans ma carrière si honorable, ayant l'estime de tous mes chefs, a commis une petite.

Dieu, que je le paye cher, cet oubli ; mon honneur et le désespoir de toute ma petite famille adorée !

Ma Louise n'a pas trouvée drôle de ne pas voir son papa ?

Et ma Blanche, si belle, qu'a-t-elle dû dire ? Et ma pauvre Clémentine, qui avait le cœur si gros quand on n'a emmené ? Et Lucie, ma grande fille, mon aînée, que doit-elle penser de son père ?

Embrasse-les bien toutes pour moi. J'ai les yeux tellement mouillés en ce moment que je ne vois plus ce que j'écris.

Voici la seconde lettre de Fesseler :

2 juin.

Ma petite femme chérie,

Il est six heures, je sors de chez le juge d'instruction. Je suis brisé. C'est M. Tripond lui-même qui a avoué que je lui avait remis des papiers.

Juge de ma désolation, ma bonne chérie ; j'ai vu le suite la lasse que j'avais commise, car j'ai vu la ruine qu'avaient prise mes jours.

Moi qui croyais obliger un honnête homme, officier et chevalier de la Légion d'honneur !

Je n'attends plus que de la clémence des gens qui apprécient mon cas.

M. Tripond s'est fort longtemps devant le juge. Je ne pas vous laisser dans le besoin. Il a donné des instructions à sa femme ; c'est un soulagement pour moi. Mais ma chère petite femme, ai-ton-elles ? C'est horrible à penser.

Le juge m'a dit qu'il accorderait l'autorisation de venir me voir.

Quand vous mes trésors chéris ? Pensent-elles à leur petit père ? Je suis seul dans ma cellule et je pleure.

Non Louis est bien à plaindre.

Je te remercie de ce que je te dis de mieux : change de quartier, déménage.

Je vous presse toutes sur mon cœur.

LOUIS.

RÉUNION ANNUELLE

de la Ligue Républicaine du canton de Pont-à-Marcq

Les membres de la Ligue républicaine du canton de Pont-à-Marcq ont tenu hier soir à Mérignies leur réunion annuelle.

La séance était présidée par l'honorable maire de Phalempin, M. J.-B. Cuget, qui avait tenu, avant la réunion à convier à un repas intime les amis du canton de Pont-à-Marcq et le Lille.

Ce dîner a pris des allures de banquet, grâce à la présence de la fanfare de Phalempin qui est venue à l'improviste donner aux convives un concert qu'ils ont hautement apprécié surtout lorsqu'ils ont appris que les exécutants étaient priés à peine depuis un an sous la même bannière.

Mais parlons de la réunion tenue à Mérignies, qui a été une fête républicaine des plus réussies.

La salle de réunion

Sous une vaste tente ornée de drapeaux tricolores, de trophées, de cartouches portant les inscriptions suivantes : *Vive la Patrie ! Vive l'Instruction publique ! Vive la France ! Vive la Justice ! Vive la Liberté ! Vive la Fraternité !* un millier d'auditeurs se pressaient en rangs serrés.

La Séance

La séance est ouverte par M. J.-B. Cuget, qui prononce une allocution dont la spirituelle bonhommie fait éclater de toutes parts des applaudissements.

Il propose comme président d'honneur de la réunion, le vénérable M. Desmoulins qui est acclamé et donne ensuite la parole à notre confrère M. Ch. Simon.

Nous regrettons que l'heure avancée ne nous permette de donner qu'une analyse de la brillante et spirituelle conférence de M. Simon.

Après avoir constaté que la stabilité gouvernementale qui existe en ce moment, grâce à la sagesse des républicains ne lui permettait pas de faire, comme les années précédentes une revue d'événements politiques, l'orateur a examiné les deux grandes oeuvres de la République : la loi scolaire et la loi militaire.

Voici la péroraison de la conférence de M. Simon :

« Je souhaite que dans toute la France, on donne le spectacle que vous donnez ici. Vous offrez en grand spectacle de gens marchant la main dans la main, unis dans une pensée commune et dans un but unique. Soyez toujours ainsi. La République à laquelle vous avez déjà donné tant de gages, a le droit d'attendre cela de vous. »

Des applaudissements unanimes et répétés accueillent les paroles prononcées par l'orateur.

Après M. Charles Simon, M. Baggio, conseiller municipal et adjoint au maire de Lille, prend la parole sur l'invitation qui lui est faite par le président.

M. Baggio a pris texte des félicitations adressées à M. Desmoulins, vétéran de la démocratie, pour déclarer que, non seulement les républicains devaient honorer les anciens, ceux qui avaient tracé le premier sillon dans la terre républicaine, mais encore qu'il était de leur devoir d'inciter les jeunes à suivre l'exemple de leurs frères et de leurs aînés. Le parti républicain commence à s'émietter, comme dans les partis d'âge. Ce qui est un danger pour lui — il faut que de nouvelles forces viennent prendre dans le rang la place des anciens, et c'est pour cela que M. Baggio a tenu à venir parmi vous, au milieu de vous.

Il a ajouté que le parti républicain, et qui doivent, suivant les conseils qui leur sont donnés dans l'immortelle *Marseillaise* « entrer dans la carrière quand leurs aînés n'y seront plus.»

M. Baggio est fort applaudi.

Après quelques paroles de M. J.-B. Cuget, la séance est levée aux accords de la *Marseillaise*.

Le Comité des délégués se réunit ensuite pour décider où aura lieu la prochaine réunion annuelle.

Voici les noms des délégués qui ont eu à délibérer sur ce point.

Avelin. — Louis Lamblin, Testelin.
Attiches. — Bernard, Lefebvre.
Bersée. — Dubos, Pierre-Louis-Paul Lepeuple.
Fretin. — Delescluse, Chaffart, brasseur.
Emvrelin. — Favier, maire, Dumilieul.
Mérignies. — Oscar Hem, Vasseur, maire, Delaisse.
Moncheaux. — Bos, Narcisse, Pierre Carlier.
Mons-en-Pévèle. — Carlier, Vallois, maire, Paul Parey.
Tourmignies. — M. Buiruille, maire, Cambier fils.
Pont-à-Marcq. — Florian Bulteau, maire, Henri Bulteau.
Phalempin. — M. Cuget J.-B., maire, M. Six.
Thumeries. — MM. Cogé Henri, Béghin Ferdinand, maire.
Wahagnies. — MM. Vallois Etienne, maire, Marquant Louis.
La Neuville. — MM. Bernard, maire, Legrand.
Ostricourt. — MM. Molin, Ségard-Masson.

Voici quelle est la composition du bureau de la Ligue :

MM. Ch. Desmoulins, président d'honneur.
Henri Cuget, président.
J.-B. Cuget, vice-président.
Florian Bulteau, id.
H. Bulteau, secrétaire.

Les membres participants de la Ligue sont au nombre de 863, qui ont versé pendant l'année qui vient de s'écouler une somme de 2,665 fr. 15 centimes.

Les dépenses se sont élevées à 1,765 fr.

L'actif en caisse de 910 fr. 15 centimes.

La prochaine séance générale aura lieu à Bersée.

Un seul mot pour terminer : Si tous les cantons de France savaient organiser une ligue semblable à celle de Pont-à-Marcq, la République serait indiscutable et inviolable en France.

Le Mouvement gréviste

A ROUBAIX

LA GRÈVE DES RENTRERS

Scènes de violences. — Coups de couteau

La réunion des tisserands qui a eu lieu samedi chez M. Henri Ségard, a eu ce résultat que les ouvriers ont résolu d'attaquer devant le conseil des prud'hommes tous les patrons que les règlements de leur fabrique n'autorisent pas au renvoi immédiat de leur personnel, s'ils ne donnent à celui-ci un travail ininterrompu ; ils prétendent donc essayer de responsables du manque de chaines qu'entraînerait la grève des rentreurs.

Dans les autres ateliers où existe la prévoyance réciproque mentionnée, les ouvriers qu'on ferait travailler sur un seul métier abandonneraient le travail.

De nombreuses réunions auront lieu dans tous les quartiers de Roubaix, à partir de mardi prochain, la première décidée jusqu'ici aura lieu ce jour-là, chez M. Henri Ségard.

Nous reproduisons ci-dessus le journal ; qu'un essai de conciliation soit tenté d'une part ou de l'autre ; un peu de concessions mutuelles suffiraient probablement à aplanir une situation que personne ne doit désirer voir se tendre davantage, et dont certainement une solution désirée par la population tout entière.

En attendant, les essais d'intimidation, les violences, les voies de fait même semblent commencer à être à l'ordre du jour.

Un fait très regrettable s'est produit à 3 heures et 1/2 rue de la Paix à l'estaminet Moulin. Deux individus dont un de très mauvaise réputation, repris de justice, condamné à plusieurs reprises pour vols et divers méfaits, nommé Bernard était attablé avec un jeune Carpentier ouvrier tisserand et un de ses amis. Ceux-ci engagèrent conversation avec un sieur Henri Delberghe, tisserand chez M. Auguste Lepoutre, qu'en qualité d'ouvrier rentreur son patron emploie actuellement pour remplacer les grévistes ; ils l'engagèrent ironiquement à boire avec eux mais Delberghe leur répondit que devant travailler le lendemain il ne tenait pas à trop boire.

— Qu'est-ce que tu fais ? lui demanda Bernard.

— Je suis rentreur.

— Tu sais que les rentreurs font grève, ceux d'entr'eux qui travaillent sont des fainéants.

— En tout cas, répond Delberghe, j'ai autant de courage que vous.

L'A-dessus Bernard le provoque à sortir, Delberghe, que nos renseignements présentent comme d'un caractère très doux et ayant la meilleure réputation, se laisse circonvenir. A la sortie il fut assailli par Bernard qui lui donna un coup de couteau qui lui entailla profondément le front au-dessus de l'arcade sourcilière gauche. Un attroupement se forma aussitôt; M. Chauveau, commissaire de police, immédiatement arrivé sur les lieux procéda, aidé des agents Tiberghien et Gouzy, à l'arrestation de Bernard et se mit en devoir de conduire son prisonnier au commissariat du 4me arrondissement, rue Saint-Joseph.

Mesant son enquête avec beaucoup de sagacité, M. Chauveau s'informa si quelqu'un se serait en mesure de reconnaître les ouvriers qui accompagnaient Bernard dans la rixe : une jeune fille lui déclara qu'elle le pourrait ; il se fit alors accompagner de cette jeune fille et de deux agents et pénétra avec eux dans l'estaminet Moulin, situé vis-à-vis du commissariat et dans lequel une grande partie du rassemblement qui avait accompagné le prisonnier avait pénétré. Il inspecta les consommateurs jusqu'à ce que la jeune fille lui indiquât le personnel qu'il arrêta immédiatement. Les deux prisonniers pris ont conduits à Lille, en toute diligence et le soir même.

Un autre fait est la plainte formulée par une femme de l'impasse Nabuchodonosor, dont le mari est employé chez MM. Cesar et Joseph Pollet; cette femme a accepté de mettre à un étau de rentreurs. Hier plusieurs groupes de grévistes sont venus manifester devant son habitation et ont menacé son mari de lui donner des coups. Trois agents de police assistés avisés se sont rendus sur les lieux, mais à leur approche les rassemblements se sont dissipés; une enquête est ouverte.

Nous avons reçu dans la soirée une lettre que nous insérerons demain.

LES EMPLOYÉS DE CHEMINS DE FER

Paris, 7 juin. — Un meeting important de la Chambre syndicale des ouvriers et employés de chemin de fer a eu lieu cet après-midi au Cirque d'Hiver. Douze cents ouvriers assistaient à la réunion.

Le président donne la parole à un délégué, le citoyen Pillot, qui dit qu'on a trouvé auprès des pouvoirs publics le même mauvais vouloir qu'après les campagnes. Il rend compte de l'entrevue des délégués avec le ministre des travaux publics et blâme l'attitude de M. Yves Guyot, qu'il traite plusieurs fois de menteur. Nous avons été joués, dit Pillot : qu'allons-nous faire ? Ne comptons plus sur personne. La ligne de conduite que vous nous dictera nous la suivrons.

Un délégué de Paris-Lyon-Méditerranée se lève alors et dit que si l'on discute la question de la grève, les employés de la compagnie se retireront.

Cette proposition est repoussée par la majorité aux cris de : « La grève! la grève ! » et les délégués de Paris-Lyon-Méditerranée se retirent.

M. Anvray vient déclarer, au nom des syndiqués de la Compagnie du Nord, conducteurs de pointe-freins, que ses collègues et lui ne veulent pas la grève et les prévient que si cette dernière était déclarée, les syndiqués du Nord ne les suivront pas.

On entend ensuite plusieurs orateurs.

Plusieurs ordres du jour sont présentés, la parole est donnée à celui présenté par le président et adopté à 1400 voix contre 1 seul. Il est finalement voté à l'unanimité. En voici le texte :

« Les membres de la Chambre syndicale réunis le 7 juin au cirque d'hiver demandent : 1° que les Compagnies de chemins de fer reconnaissent le syndicat ; 2° que les camarades révoqués de la Compagnie d'Orléans soient réintégrés dans leurs emplois respectifs.

Ils déclarent que si cette délégation soit nommée à cet effet et que si satisfaction n'est pas donnée, un congrès soit réuni pour traiter au conseil d'administration la conduite à tenir.

Séance levée à 5 h. 1/2. Sortie sans incident.

Chronique du Sport

Courses Vélocipédiques de Roubaix

C'est au milieu d'une foule considérable qu'ont eu lieu, les premières courses vélocipédiques organisées par le *Sport Vélocipédique Roubaisien*.

Les courses ont eu lieu sur le gravier de Rondues et les prix ont été disputés par beaucoup de concurrents.

Première Course. — 2,000 mètres, bicyclettes, 17 partants. — 1er prix, MM. Robart du VélocE Amiénois, 2° Courbe, C. C. L., 3° Thomas C. V. T. 4° Kouckerque C. C. L., 5° Leutier C. C. L.

Deuxième Course. — 2,000 mètres, 6 partants, pour les membres du Sport Vélocipédique Roubaisien. — 1er prix, M. Lecerfcoque, 2° Marin, 3° Péres, 4° Volpert, 5° Paul Hubert, 6° T. Calleux.

Troisième Course. — 2,000 mètres, Course dite de la presse, 4 partants. — 1er prix, MM. Verelle, du Cyclist Armentérois, 2° Perez, 3° Bouchez, 4° Klein.

Quatrième Course. — 6,000 mètres, 19 partants. — 1er prix, MM. Robart, du C. C. L., 2° Clerton, 3° Houlebrque, 4° Castan, 5° Accon.

Cette course a été faite en 19 minutes.

Cinquième Course. — 2,000 mètres, 6 partants. Course du prix du Sport, MM. Lotjens, 2° Wargny, 3° Callens, 4° Volpert, 5° Sinaghe.

Sixième Course. — Course de consolation. Les prix, MM. Cocquez, 2° Rodrouche, 3° Dalinval, 4° Parent, 5° Castelain.

Quelques musiciens de bonne volonté ont joué plusieurs morceaux pendant la durée des courses.

Une mention spéciale à MM. Bouchez, secrétaire du Cyclist-Club-Lillois, à M. Péres, président du Sport Vélocipédique Roubaisien ainsi qu'à M. Th. Callens, pour la bonne organisation de ces courses.

Le Sport Vélocipédique Roubaisien organise pour le 15 juillet, le commencement d'août des courses internationales.

Un banquet a réuni, après la distribution des prix, tous les concurrents qui ont pris grande cordialité n'a cessé de régner.

Le concours hippique de Lille

La première journée du concours hippique s'est ouverte sur le champ de mars hier à deux heures, par les courses de bagues et les sauts d'obstacles. Dans le public, qui assistait à cette réunion, nous remarquions : M. le Préfet du Nord et Mme Vel-Durand ; MM. les généraux Loizillon, commandant en chef le 1er corps d'armée, et de Chauvenet ; M. Guérin, secrétaire général de la préfecture ; M. Fauchet, adjoint au maire de Lille ; MM. les colonels du 43e de ligne, du 12e chasseurs, du génie, accompagnés de nombreux officiers de toutes armes ; M. du Lisonet, juge d'instruction, etc., etc.

La musique du 16e bataillon de chasseurs a fait preuve de son concours gracieux et a exécuté différents morceaux très goûtés du public.

Voici les résultats du concours :

Courses des bagues. — 1er prix, Ronca, monsieur Pottier ; 2° Adrienne, M. Jaga, à M. Alphonse Desfontaines ; 3° Louise à M. Louis Castel ; 4° Roxelane, à M. Baptiste Desruelle ; 5° Surprise, à M. Henri Lepers ; 6° Lisa, à M. Prévost du Nord ; 7° Piste, à M. Henri Lepers ; 8° Faro, à M. Henri Lepers ; 9° Gaillard, à M. Pierre Debuchy ; 10° Bijou, à M. Henri Lebrun.

Sauts d'obstacles pour chevaux ayant pris part à la course des bagues. — Prix : Matella à M. Leony ; Mahulotte à M. Locat ; Drogon à M. Cinq Bonneville ; Pompadour à M. H. Hocedez. Flots de rubans : Nino, à M. Caullet ; Cahy, à M. Emile Six ; Nana, à M. Antoine Dupont ; Bill, à M. Pierre Debuchy.

Le Préfet du Nord a signaler dans cette dernière course ; deux cavaliers seulement ont été désarçonnés, dont un trois fois de suite, mais n'ont eu aucun mal.

Le cinq heures qui a vu quart cette première journée du concours était terminée.

Les Régates de Lille

Malgré le temps gris et froid, une foule énorme et très élégante s'était massée sur la berge du Halle, Halle qui, depuis son récent élargissement offre d'excellentes vues sur le plus beaux champs de course de province. La vue s'étend depuis le nouveau pont de l'avenue de Dunkerque jusqu'à la tribune des régates de la Porte-d'Eau et les virages qui, dans les courses nautiques constituent la partie la plus intéressante du concours peuvent être aperçus par les plus grands parties des spectateurs.

Les engagements étaient très nombreux et comportaient les équipes les plus célèbres : Gand, Bruges, Calais, Boulogne, etc.

L'Angleterre aussi nous pour donner de cette partie des fêtes le développement qu'elle mériterait, nous sommes obligés notre grand regret de donner une compte rendu très rapide des différentes courses. Les voici : 1re course embarcations de plaisance (4 clans) 2 rameurs en pointe ou en couple, réservée aux rameurs n'ayant jamais obtenu de prix avant le 1er janvier, parcours 1000 mètres, 2 virages. Course en deux épreuves.

1er prix : Médaille d'argent, trois insignes et 25 francs ; Sans-Façon, du cercle de l'Aviron de Roubaix, 4 minutes 44; 2e prix, médaille d'argent et trois insignes, Pitt, du Sporting Club dunkerquois, 6 m. 36.

Six scouriers juniors deux avirons de pointe, parcours 1100 mètres, et virages. La première épreuve se fait sans encombre mais à la seconde, l'Hirondelle du sport nautique d'Amiens sortire au deuxième virage et la course est de ce fait interrompue d'autant plus qu'un des équipiers ne sachant pas nager est forcé de se maintenir à la boule en attendant du secours.

La course recommencée plus tard a donné les résultats suivants : 1er prix, médaille d'argent trois insignes et 50 francs.

« Illusoire » du sport nautique de Gand, 4 m. 22 ; 2e prix, médaille d'argent, trois insignes et 30 francs. « Y a rien » du sporting-dunkerquois, 4 m. 23 ; 3e prix, médaille de bronze, trois insignes et 20 francs. « Vilvorde » dienne » de la réunion nautique de Vilvorde, 4 m. 29. Viennent ensuite la « Tuile » de l'Emulation nautique de Boulogne, 4 m. 29 1/2 ; « Epinoche » de l'Union nautique de Calais, 4 m. 30 ; « Lascar » du sporting-club d'Armentières, 4 m. 48. « Congo » du Cercle de l'Aviron de Roubaix avait abandonné la course.

Je course, juniores, deux avirons de couple, parcours 1000 mètres, deux virages, deux épreuves : 1er prix, médaille d'argent, un insigne et 30 francs, Coquelicot du sport nautique d'Amiens, 4 m. 36 ; 2e, médaille d'argent, un insigne et 20 francs, Fredaine au sport nautique d'Amiens, 4 m. 37 ; 3e, médaille de bronze et un insigne, Va, l'Ancienne de l'Union Nautique de Valenciennes 4 m 42.

Viennent ensuite : Mimile du Boulogne-Club 4 m. 50 ; Tintinnabule du Sport Nautique de Gand 4 m. 53 ; Dit Rien du Sporting Dunkerquois 4 m. 59.

4e Course. Seniors deux avirons de pointe, parcours 1100 mètres, deux virages ; trois épreuves. 1er prix, médailles d'argent, trois insignes et 80 francs ; Illusion du Sport nautique de Gand 4 m. 00. 2e prix, médaille de bronze, trois insignes et 50 fr., Vil-Vian au Boulogne-Club de Boulogne.

Viennent ensuite Trompette à l'Emulation nautique de Boulogne, 4 m. 10 1/2 ; Hirondelle du Sport nautique d'Amiens, 4 m. 30 ; Dit Rien, au Sporting dunkerquois, 4 m. 27.

5e Course : Périssoires assis, parcours 1100 mètres, deux virages : 1er prix, médaille d'argent, un insigne et 30 francs, Radeau au Rowing-Club de Gand, 4 m. 52.

2e prix, médaille d'argent : un insigne et 20 francs, Rembrandt au Sport nautique d'Abbeville 4 m. 54; 3e prix, médaille de bronze ; un insigne et 10 fr.' Pirouette de l'Union nautique de St-André.

Radeau à l'invincible, le champion international a eu fort à faire avec le canotier abbevillois qui n'a que dix-huit ans et qui pourtant malgré la sévérité de son coup d'aviron par la régularité et l'énergie de sa nage, de remporter de nombreux prix.

6e course juniores, 4 avirons de pointe, parcours 2200 mètres, 2 virages, 1er prix, médaille de vermeil, cinq insignes et 100 fr. ouvrez l'œil au Rowing-Club de Gand, 8 m. 27 ; 2e prix, médaille d'argent, cinq insignes et 60 francs, Pierre-Bleue à l'Union nautique de Calais, 8 m. 29 ; 3e prix médaille d'argent, cinq insignes et 40 francs, Pan-Pan à l'Emulation nautique de Boulogne 8 m. 33. Vient ensuite Ile de Lys au Sport nautique de Gand 8 m. 38.

« Chahut » à l'Aviron, de Roubaix, a eu un aviron cassé au troisième virage.

7e course : Seniores, deux avirons de couple. Parcours, 1,600 mètres, deux virages. 1er prix, médaille vermeil, un insigne et 50 fr.

« Quand même », au Cercle de l'Avenir de Roubaix, 4 m. 22 1/2 ; 2e prix, médaille d'argent, un insigne et 35 francs, « Va l'Ancienne, à l'Union nautique de Valenciennes, 4 m. 26. 3e prix, *ex æquo* : médaille de bronze et un insigne, « Fredaine », au sport nautique d'Amiens, 4 m. 31 ; « Coquelicot », au sport nautique d'Amiens, 4 m. 31. Vient ensuite « Boule d'Or », à l'Union nautique de Valenciennes, 5 m. 2.

8e course, seniores 4 avirons de pointe, parcours 2200 mètres, quatre virages, deux épreuves. 1er prix, médaille de vermeil grand modèle, cinq insignes et 100 francs, Bleuet au Sport nautique de Bruges, 8 m 04 ; 2e prix médaille d'argent, cinq insignes et 60 francs, Ruy-Blas à l'Emulation Nautique de Boulogne 8 m. 05 ; 3e prix, médaille d'argent, cinq insignes et 50 francs, Arc en Ciel au sport nautique de Gand.

Viennent ensuite « Coquelicot » au Sporting-Club d'Armentières, 8 m. 14 ; « Chahut », au Cercle de l'Aviron de Roubaix 8 m. 21 ; « Ouvrez l'œil » au Rowing-Club de Gand 8 m. 35.

La course à cuvelle qui terminait la fête eut été des plus drôles si la plupart des concurrents n'avaient dû plonger dès leur entrée dans leur barque très difficile à équilibrer.

Un seul, le sieur Mertens, surnommé Tarte à Pronnes pour la circonstance à pu accomplir sans incongruité, sans encombrement, la a donc reçu la prime de quinze francs.

Les autres primes ont été partagées entre Miss Helyett, P'tit Quinquin, Fin-de-Siècle, Rosière Canidou et Cosaque de Don.

La distribution des prix a eu lieu immédiatement sans aucune contestation à la tribune du jury composé de MM. Augustin Fièvet, du sport nautique, président ; Delhay, du Sport nautique, secrétaire.

Membres : MM. G. Adam, de l'Emulation nautique de Boulogne, Lemaire de Boulogne-Club ; J. Vermersch, du Sporting dunkerquois; Claeysens, du cercle de l'Aviron de Roubaix ; Dufrainne, président de la Fédération, Nanda Nond, Dehon, de l'Union nautique de Valenciennes; Descaudain, du Sporting-Club d'Armentières; Duhayon, de l'Union nautique de Saint-André.

Debavay, du Sport Nautique de Gand ; Béthouart du Sport nautique d'Amiens; Hansens, de l'Union nautique de Vilvorde; Vandenbroucke de Rowing-Club de Gand.

La musique du 43e de ligne a joué pendant les courses plusieurs morceaux admirablement exécutés.

Elle a salué par la *Brabançonne* la victoire des Belges.

Les courses étaient terminées à 7 h. 1/4.

Association régionale des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais.

La fédération de la XIe fête annuelle de *l'Association régionale des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais*, les délégués des sociétés et les membres honoraires se réuniront le 13 juin prochain, à huit heures et demie du soir, en l'Hôtel-de-Ville du Cateau, salle des Mariages.

L'ordre du jour comprend :

1. *Vérification des pouvoirs des délégués.* — 2° Lecture du procès-verbal de la précédente assemblée générale. — 3° Rapport sur la situation financière. — 4° Rapport sur les cours de moniteurs. — 5° Révision des statuts et du règlement de concours. — 6° XIIe fête régionale. — 7° Renouvellement du Comité central.

Nous pouvons affirmer, d'un autre côté, que la fête du Cateau se prépare dans de bonnes conditions et que le Comité d'organisation a reçu les adhésions de plusieurs sociétés gymnastiques appartenant aux départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne.

Chronique locale

ROUBAIX

La Roubaisienne et la Fanfare Delattre au manège Barbieux. — Le dimanche 28 juin, à cinq heures, aura lieu au Manège de Barbieux, une fête de gymnastique donnée par l'Association des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais. Cette fête sera organisée par la « Roubaisienne », et le concours de la Fanfare Delattre, sous les auspices de l'administration municipale et la présidence d'honneur de M. Julien Lagache.

On y exécutera les exercices du concours de Genève par la section d'élite de l'Association régionale ; travail spécial à la batonde, sauts à cheval, à la perche, etc. ; productions, tournois par les sociétés de Valenciennes, Arras, Cambrai et Roubaix.

Un vol d'outils boulevard d'Armentières. — Dans la nuit de vendredi à samedi, des malfaiteurs ont pénétré en escaladant un mur haut de 3 mètres, dans un estaminet en construction à l'angle de la rue d'Alsace et du boulevard d'Armentières.

Des outils, marteaux, tourne-vis, rabots, ciseaux, équerres, etc. ont été volés.

Ces outils appartenant à deux ouvriers travaillant pour le compte de M. Decaux, entrepreneur au Pile, MM. Jules M...., demeurant rue de l'Epeule et Adolphe L...., demeurant rue Franklin.

Le fait aurait été commis, ce matin, vers 3 heures du matin, par des ouvriers qui allaient au travail, que ces deux ouvriers ont constaté le vol.

Les voleurs avaient avant de partir coupé en grand nombre de pièces, une veste appartenant à M...., les souliers de L.... ont également été enlevés.

Le vol est évalué à 60 fr. environ.

Un ivrogne qui se rebelle. — Samedi après-midi vers deux heures, un nommé Florentino Dumesnil, âgé de 35 ans, demeurant rue Monge, cour du Bas-Rouge, faisait un tapage infernal, rue des Fossés.

L'agent Bouchoulle l'invite à le bruit, arrivé et invita l'ivrogne à le suivre au Dépôt.

L'ivrogne injuria grossièrement l'agent et le roua de coups, si bien qu'il fallut l'intervention du brigadier Lemaire pour conduire le forcené au dépôt du troisième arrondissement.

Un triste accident de voiture. — Un accident de voiture qui pourrait avoir des suites fâcheuses s'est passé dimanche matin vers onze heures et demie, boulevard Gambetta : Une dame Marie Warem, âgée de 27 ans, épouse de de M. Tiberghien, demeurant étrande Rue, 30, portant un enfant dans les bras, traversait le boulevard lorsqu'elle fut renversée par la voiture de M. Mommermann, boucher, que Pierre de Roubaix et conduite par M. Léopold Staes, demeurant même rue, 98.

L'enfant fut projeté à quelques mètres sans avoir aucune blessure ; malheureusement il n'en fut pas de même de Mme Tiberghien, qui fut piétinée par le cheval.

Dans la chute elle a eu la clavicule gauche fracturée, des contusions au bras gauche et une fracture du pied.

Transportée à son domicile, elle reçut les soins d'un médecin qui ne considère pas son état comme grave, mais ses blessures nécessiteront de longs soins.

M. Mommerman avait prêté, pour la journée, sa voiture à M. Staes.

Un malheureux. — Il y a quelques jours Mme Duguesnoy, rue Pronoyeur, prévenait M. Chauveau, commissaire de police du quatrième arrondissement que son mari était disparu depuis la veille. Ce dernier depuis quelque temps présentait des signes d'aliénation mentale à la suite d'une insolation et on craignait qu'il ne lui arriva malheur.

Dimanche, vers midi M. Chauveau vit s'arrêter à la porte du commissariat une voiture d'où en descendit un agent du Wervicq qui demanda s'il ne connaissait la personne qui se trouvait dans le véhicule; M. Chauveau qui s'était approché, n'eut pas de peine à reconnaître M. Duguesnoy qui était dans un état pour le signalement. Ce dernier s'était rendu en Belgique où il menaçait de brûler toutes les fermes.

Il a été transféré à l'hôpital.

Jeune homme disparu. — Un jeune homme, âgé de 18 ans, mais de paraît pas plus de 15, petit, délicat, visage imberbe, a quitté son domicile, rue de Lille, 116, vendredi matin vers 11 h. 1/2 pour ne rentrer chez sa mère à midi plus reparu.

Il était un peu indisposé et ne possédait que peu d'argent.

Prière aux personnes pouvant donner des renseignements de les faire parvenir rue de Lille, 116, chez M. E. Philippron.

Combat de coqs. — Une belle partie de coqs aura lieu aujourd'hui lundi au « Bon Vivant » contre le « Marechal de Coyghem. » Deux de trois mort pour 25 fr.

Expériences d'extinction d'incendie. — Aujourd'hui à 4 heures, au n° 102 du boulevard Gambetta, se feront des expériences d'extinction d'incendie avec la *Grenade Lathé*, adoptée par les ministères de la guerre, des beaux-arts et des travaux publics, ainsi que par les compagnies de chemin de fer et les hôpitaux de Paris.

Ces expériences se feront en présence des officiers de police et des autorités.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Mouvement de la semaine du 1er au 4 juin

	Nomb. de colis	kilos
Soies.	15	1.431
Laines peign.	5,163	355.732
Laines filées.	938	98.249
Id. blousses	246	25.682
Cotons . .	523	35.895
Totaux. .	6,855	517.992
Décrusage. .	28	id. opér.
Tirage . .	444	id. id.

Le Directeur,
L. BIPPER.

TOURCOING

Conseil municipal. Le Conseil municipal est convoqué en séance extraordinaire pour mercredi 10 juin, à six heures du soir grande salle des mariages.

On voici l'ordre du jour :

Renouvellement des commissions permanentes Commission des logements insalubres, nomination de 2 membres.

Grands travaux d'utilité publique, fixation des offres à faire aux expropriés.

Elargissement, par voie d'expropriation d'une partie de la rue Neuve-Sainte-Marie.

Nouvelles canalisations pour le gaz.

Clocher de l'église de Croix-Rouge, nouvelle proposition de M. le curé.

Bureau de Bienfaisance, comptes de 1890, budget estimatif de 1892.

Liquidation des écoles communales de garçons, demandes d'indemnité par M. le directeur de la communauté.

Chemin de fer du Nord, améliorations demandées à la gare, revendication de la valeur des sentiers, communication.

Demande de la commune de Bondues, tendant à ce que le chemin n° 3 de cette commune et du Jambon et des Ravennes soit classé comme chemin d'intérêt commun.

Service des eaux : tableau des charges pour adjudications diverses.

Répartition de crédits périmés.

Chemins vicinaux, vote des ressources pour 1891.

Terrain pour école maternelle et école primaire au Brun-Pain, projet d'acquisition.

Réception de travaux et fournitures.

Nouveau conditionnement, complément d'installations.

Lettre de remerciements de Mme Izard, communication.

Service des bâtiments, travaux neufs, crédits pour traitements d'employés temporaires et autres dépenses.

Crédits supplémentaires.

Logements insalubres, homologation de rapports.

Rapports de commissions (lecture et discussion s'il y a lieu).

Pétition des instituteurs adjoints contre le classement de 1881 (discussion du rapport la dans la dernière séance. (M. Muller).

Pétition des directeurs d'écoles concernant l'interdiction de la vente des livres et fournitures (M. Quay, rapporteur).

Tourcoing, 6 juin 1891.

Le maire, V. HAMBENNOUCQ.

Probité. — M. Jean-Baptiste Boulogne, tisserand, demeurant à Neuville, travaillant chez MM. Tiberghien, a trouvé hier matin, rue du Moulin, en se rendant à son travail, une montre en argent et sa chaîne.

Il s'est empressé de déposer les objets au commissariat du deuxième arrondissement à la disposition de leur propriétaire.

Vol de lapins. — Dans la nuit du 6 au 7, trois lapins valant 30 fr. ont été dérobés au préjudice de M. Honoré Dessoaux, 38 ans, tisserand, rue de Dunkerque. Le volé estime à 60 fr. le préjudice qui lui est causé.

Une enquête est ouverte par M. Duvigneau, commissaire du 2e arrondissement, qui a bon espoir de mettre la main sur le coupable, lequel a laissé des traces compromettantes de son passage.

Un neveu indélicat. — Samedi, Mme Virginie Vanhoutte, femme Delaporte, 43 ans, ménagère, rue du Bois, venait de préparer un paquet d'effets destinés à son fils aîné qui travaille à Menin. Elle chargea son plus jeune fils de lui porter ce paquet ; mais un neveu, le sieur Alphonse Milor, 30 ans, peintre, mâ à Gand, vint lui faire une visite. On causa de choses et d'autres. Bientôt la jeune Delecuw partit pour s'acquitter de sa commission. Quelques instants après son départ, Milo prit congé de sa tante. Il se lança sur les traces du jeunot, comme qu'il rejoindre et se remettre le paquet destiné à son frère, en disant qu'il se chargerait de la commission.

Plainte fut portée par la tante et le neveu indélicat fut rencontré par la police qui l'arrêta et l'écroua au dépôt à la disposition de M. le commissaire de police du 2e arrondissement.

Mort subite. — Les membres d'une société de joueurs de cartes, établie à l'estaminet du *Château des Fleurs*, rue de la Boulde-d'Or, s'étaient réunis hier dans un petit dîner intime. La gaieté battait son plein quand un douloureux événement est venu impressionner les convives.

Un des membres de la Société, M. Antoine Catteau, âgé de 65 ans, descendit vers trois heures, pour aller à la cour lorsqu'il s'affaissa tout à coup au pied de l'escalier. On s'empressa autour de lui, on le transporta à la